



Société anonyme au capital
social de 499.444,50 euros

Siège social : 2 bis avenue
de Taillebourg, 75011
388 380 073 RCS Paris

(la « Société »)

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES
DE LA FILIERE EMBALLAGES MENAGERS ET PAPIERS
GRAPHIQUES DU 9 AVRIL 2026**

Ordre du jour

- *présentation pour avis des modifications relatives à la procédure de passation des marchés ;*
- *présentation pour avis des conditions d'éligibilité des appels à projet relatifs au réemploi pour l'année 2026 ;*
- *présentation pour avis de la campagne nationale de sensibilisation Geste de tri ;*
- *présentation pour avis de la campagne nationale de sensibilisation Produits vendus sans emballage ;*
- *présentation pour information de la campagne de sensibilisation Geste de tri dédiée à La Réunion.*

I. Registre de présence

Le 9 avril 2026 à 9h30,

Les membres du Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers papiers graphiques (le « **Comité** ») de la Société se sont réunis au siège du Groupe Citeo et par vidéo conférence *via* l'application Teams, sur convocation de la Directrice des Relations Institutionnelles de la Société, en date du 26 mars 2026, adressée par voie électronique.

Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers et papiers graphiques de Citeo :

Au titre du collège des producteurs :

- Mme Giulia BASCLET, titulaire, représentante de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) ;
- Mme Virginie D'ENFERT, titulaire, représentante de la Fédération Hygiène et Entretien Responsable (FHER), a reçu *pouvoir* de la représentante de l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA).

Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- M. Hervé SIRENA, titulaire, représentant de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE) ;
- Mme Karen DAVID, suppléante, représentante de l'Alliance Recyclage ;
- Mme Magali MAURICE, titulaire, représentante de la Confédération des Métiers de l'Environnement (CME) ;
- Mme Claire SACKSICK, suppléante, représentante de la Confédération des Métiers de l'Environnement (CME) ;
- Mme Lucia PEREIRA, suppléante, représentante de Réseau Vrac et Réemploi.

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- M. Bertrand BOHAIN, titulaire, représentant du Cercle National du Recyclage (CNR) a reçu *pouvoir* de la représentante de l'Association des Maires de France (AMF) ;
- M. Jean-Michel BUF, titulaire, représentant de Régions de France.

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs :

- Mme Marine BONAVITA, suppléante, représentante de Zero Waste France (ZWF) ;

Est absent :

Au titre du collège des producteurs :

- La représentante de l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA), *a donné pouvoir* à la représentante de la Fédération Hygiène et Entretien Responsable (FHER) ;
- La représentante de la COPACEL.

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- La représentante de l'Association des Maires de France (AMF) *a donné pouvoir* au représentant du Cercle National du Recyclage (CNR).

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs

- La représentante de France Nature Environnement (FNE) ;
- La représentante de Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV).

Assistent également à la réunion, en tout ou partie :

- Emmanuel RACINET, Censeure d'Etat ;
- Nicolas DARRIUS, Juriste opération et recyclage, Citeo ;
- Dorian FLEURANCEAU, Directeur Mobilisation citoyenne, Citeo ;
- Claude BOZION, Responsable projets, partenariats et publicité, Citeo ;
- Aurélien BERNARD, Responsable Réemploi et financement ;
- Clara SELIGMANN, Directrice des Relations Institutionnelles ;
- Clémence DEFOULOY, Responsable affaires réglementaires et concertation, Citeo ;
- Line HINDERER, Chargée de mission agrément et concertation, Citeo.

Clémence DEFOULOY est désignée comme secrétaire de la réunion des Comités **(la « Secrétaire de séance »)**.

En présence du quorum requis par le règlement intérieur, les Comités ont valablement délibéré sur les projets soumis à leurs avis.

II. Saisine pour avis

1. Présentation pour avis des modifications relatives à la procédure de passation des marchés

Résultat du vote du Comité des Parties Prenantes de Citeo :

Collège des producteurs :

- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis favorable**
- Fédération Hygiène et Entretien Responsable : **Avis favorable**
- Association Nationale des Industries Alimentaires : **Avis favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Abstention**
- Alliance recyclage : **Abstention**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Abstention**
- Réseau Vrac et Réemploi : **Avis favorable**

Collège des collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis défavorable**
- Régions de France : **Abstention**
- Cercle National du Recyclage : **Avis défavorable**

Collège des associations de protection de l'environnement et de défense du consommateur :

- Zero Waste France : **Abstention**

Avec quatre (4) avis favorables, deux (2) avis défavorables et cinq (5) abstentions, le Comité approuve les modifications relatives à la procédure de passation des marchés.

2. Présentation pour avis des conditions d'éligibilité des appels à projet relatifs au réemploi pour l'année 2026

Résultat du vote du Comité des Parties Prenantes de Citeo :

Collège des producteurs :

- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis favorable**
- Fédération Hygiène et Entretien Responsable : **Avis favorable**
- Association Nationale des Industries Alimentaires : **Avis favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Avis favorable**
- Alliance recyclage : **Avis favorable**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Avis favorable**
- Réseau Vrac et Réemploi : **Avis favorable**

Collège des collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable**
- Régions de France : **Avis favorable**
- Cercle National du Recyclage : **Avis favorable**

Collège des associations de protection de l'environnement et de défense du consommateur :

- Zero Waste France : **Avis favorable**

Avec onze (11) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité approuve à l'unanimité des présents la proposition de révision des conditions d'éligibilité des appels à projet relatifs au réemploi pour l'année 2026.

3. Présentation pour avis de la campagne nationale de sensibilisation Geste de tri

Résultat du vote du Comité des Parties Prenantes de Citeo :

Collège des producteurs :

- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis favorable**
- Fédération Hygiène et Entretien Responsable : **Avis favorable**
- Association Nationale des Industries Alimentaires : **Avis favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Avis favorable**
- Alliance recyclage : **Avis favorable**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Avis favorable**
- Réseau Vrac et Réemploi : **Avis favorable**

Collège des collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable**
- Régions de France : **Avis favorable**
- Cercle National du Recyclage : **Avis favorable**

Collège des associations de protection de l'environnement et de défense du consommateur :

- Zero Waste France : **Abstention**

Avec dix (10) avis favorables, zéros (0) avis défavorable et une (1) abstention, le Comité approuve le concept créatif du projet de campagne nationale de sensibilisation au geste de tri. Les messages véhiculés doivent faire l'objet d'une validation par voie électronique ultérieure.

4. Présentation pour avis de la campagne nationale de sensibilisation Produits vendus sans emballage

Résultat du vote du Comité des Parties Prenantes de Citeo :

Collège des producteurs :

- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis favorable**
- Fédération Hygiène et Entretien Responsable : **Avis favorable**
- Association Nationale des Industries Alimentaires : **Avis favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Avis favorable**
- Alliance recyclage : **Avis favorable**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Avis favorable**
- Réseau Vrac et Réemploi : **Avis favorable**

Collège des collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable**
- Régions de France : **Avis favorable**
- Cercle National du Recyclage : **Avis favorable**

Collège des associations de protection de l'environnement et de défense du consommateur :

- Zero Waste France : **Avis favorable**

Avec onze (11) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité approuve à l'unanimité des présents la campagne nationale de sensibilisation Produits vendus sans emballage.

**Présidente du Comité des Parties Prenantes
Citeo**

Virginie d'Enfert
Fédération Hygiène et Entretien Responsable

Virginie d'Enfert

**Scrutateur - Comité des Parties Prenantes
Citeo**

Bertrand BOHAIN
Cercle National du Recyclage.

Bertrand Bohain